

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général CC/SC

Arrêté portant approbation du marché de prestation intellectuelle « Marché subséquent n°11 à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre n°2021-10 – Maîtrise d'œuvre urbaine pour les besoins des opérations d'aménagement public du projet « Action Cœur de Ville » : Missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avenue Victor Hugo »

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Ville,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 2 du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérémy NOVAIS, Septième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite procéder à l'aménagement urbain de l'avenue Victor Hugo,
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 27 novembre 2025 en vue du choix d'une agence d'urbanisme et de conception d'espaces publics et que la date limite de remise des offres a été fixée au 10 décembre 2025,
- Considérant que, après analyses des offres, l'Atelier Villes & Paysages a été attributaire du marché,
- Considérant que le montant annuel du marché s'élève à 240 294 € HT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le marché de prestation intellectuelle « Marché subséquent n°11 à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre n°2021-10 – Maîtrise d'œuvre urbaine pour les besoins des opérations d'aménagement public du projet « Action Cœur de Ville » : Missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avenue Victor Hugo » attribué à l'Atelier Villes & Paysages – 112, Cours Vitton – 69006 LYON pour un montant annuel de 240 294 € HT et pour une durée de trois ans. L'exécution du marché débutera à l'ordre de service de démarrage de la prestation et prendra fin à la livraison des travaux (date prévisionnelle : décembre 2028).

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville
Compte : 2031 - Code : COVILL/VICHUG

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légallité le : 07 JAN. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 07 JAN. 2026

ADD1 - 05012026

TULLE, le 5 janvier 2026

